

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-est

**Décision n° 38722 du 17 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-est**

NOR : INTJ1712121S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91996 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630328S),

Décide:

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2017:

Hillaireau Pierre-François NIGEND : 313 047 NLS : 8 108 596

Brignoli David NIGEND : 326 764 NLS : 6 618 232

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 mai 2017.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-est,*
C. DUPOUY